

**Fiche A5 : CONSEILLER(ÈRE) PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL(E)
- MATERNELLE -**

<p align="center">CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'A-DASEN de la Manche et sous l'autorité fonctionnelle de l'I.E.N. chargé(e) de la circonscription Saint-Lô sud - mission maternelle, il/elle seconde ce dernier et assure un rôle de conseiller(ère) technique dans le domaine de l'école maternelle. ▪ Il/elle est rattaché(e) administrativement à la DSDEN.
<p align="center">FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer à l'animation et la coordination du groupe maternelle départemental. ▪ Construire des outils de formation et aider à l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques pour les enseignants de maternelle. ▪ Aider les circonscriptions dans l'accompagnement des enseignants de cycle 1. ▪ Participer à l'élaboration et à l'encadrement des formations départementales. ▪ Contribuer aux travaux académiques. ▪ Participer à la mise en œuvre des actions partenariales avec les services de la petite enfance. ▪ Contribuer au suivi et à l'évaluation du dispositif « scolarisation des moins de trois ans », ainsi qu'à l'instruction obligatoire dès trois ans.
<p align="center">COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être titulaire du CAFIPEMF. ▪ Avoir de l'expérience dans le domaine de la formation en maternelle. ▪ Avoir une connaissance de l'école maternelle et une bonne compréhension de ses enjeux et de sa place au sein du système éducatif. ▪ Avoir une réelle capacité d'adaptation à la dimension départementale du poste. ▪ Être à l'aise dans la communication orale et écrite. ▪ Savoir travailler au sein de différents collectifs. ▪ Être force de propositions auprès des équipes de circonscription et de l'I.E.N. chargé(e) de mission.
<p align="center">SPÉCIFICITÉS DU POSTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déplacements dans tout le département. ▪ Travail en équipe élargie (circonscriptions, INSPE, PEMF,...).
<p align="center">REGIME INDEMNITAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NBI : 27 points 132.91€/mois ▪ n°1843 : Indemnité conseiller pédagogique 320.83€/mois